

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



# Edito

Chère Boumienne, Cher Boumien,

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs est essentiel dans chaque demeure. Il préconise des mesures en cas d'événements inhabituels mettant en danger tout un chacun. Sa lecture doit être faite avec attention, puis partagée à ses proches.

Je vous invite à mettre en lieu sûr ce document, qui saura se révéler utile le moment venu. Il a été fait de manière pratique, et je l'espère, agréable à lire. Son but est de vous donner les premiers outils à mettre en place en cas de danger immédiat, et de ne pas vous laisser sans marche à suivre.

En vous souhaitant une bonne lecture,

Bruno Cœur  
Maire de Bou

## Sommaire

Conseils pratiques

2

Le plan communal de sauvegarde

3

Les types d'alerte - Contexte local

5

Kit de survie

6

Les différents risques

7

Informations utiles

16

FR Alert

17

Système d'alerte en masse

18

# CONSEILS PRATIQUES

## COMMENT LIRE CE DOCUMENT ?

Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) est réalisé par la commune de Bou et destiné à ses habitants.

Il est adapté aux spécificités de notre territoire et permet de connaître ses risques majeurs, les mesures de prévention et les consignes de sécurité à mettre en œuvre.

## OÙ LE RANGER ?

Choisissez un endroit où vous pourrez le retrouver rapidement en cas d'évènement naturel ou technologique impactant.

## POURQUOI NE PAS ALLER CHERCHER SES ENFANTS À L'ÉCOLE ?

Les enfants y sont en sécurité. Le chef d'établissement, les enseignants et éducateurs assurent le plan particulier de mise en sûreté (PPMS). Aller chercher ses enfants vous met en danger, mais aussi vos enfants et dérange le bon déroulement de mise en sécurité.

## LES 6 BONS RÉFLEXES EN CAS DE RISQUES MAJEURS

**1**

Écouter la radio

**2**

Respecter les consignes données par les autorités

**3**

Ne pas aller chercher ses enfants à l'école

**4**

Préparer ma possible évacuation

**5**

Ne pas s'engager sur une route inondée

**6**

Ne pas téléphoner pour ne pas encombrer les réseaux de communication

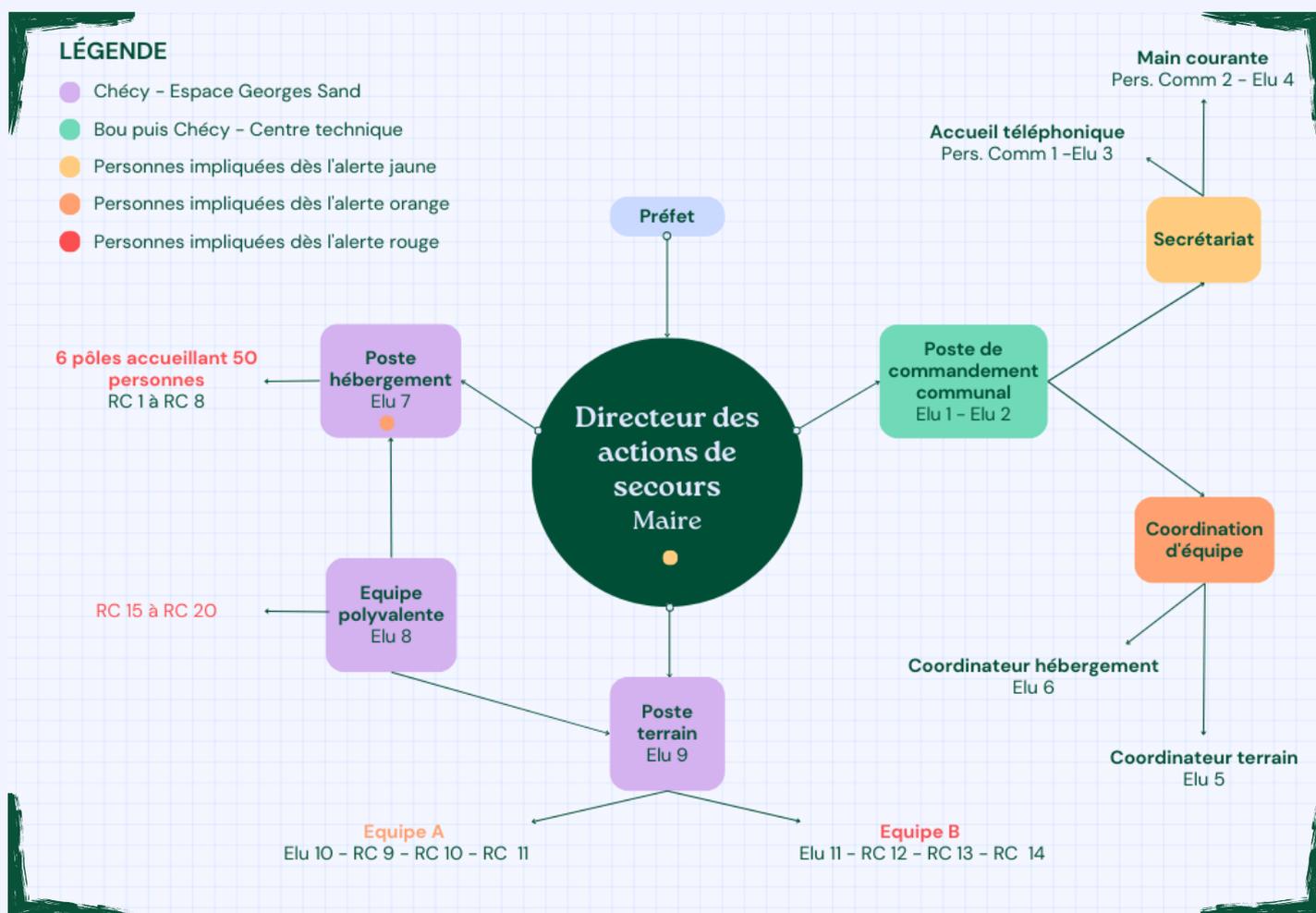
# LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

“Le plan communal de sauvegarde regroupe l’ensemble des documents de compétence communale contribuant à l’information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l’organisation nécessaire à la diffusion de l’alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d’accompagnement et de soutien de la population.” (...)

“Il est obligatoire dans les communes dotées d’un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou comprises dans le champ d’application d’un plan particulier d’intervention.”

Extrait de l’article 13 de la loi n° 2004-811 de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004

## Organigramme de crise



# LA RÉSERVE COMMUNALE

La réserve communale de sécurité civile est un groupe de citoyens bénévoles qui se propose pour participer au soutien et à l'assistance des populations en cas de crise, toujours sous contrôle de l'équipe municipale. L'engagement prend la forme d'un contrat signé avec le maire.

## QUAND PEUT-ELLE ÊTRE ACTIVÉE ?

- En cas de catastrophes naturelles (inondations, tempêtes, canicules,...)
- En cas de catastrophes liées à des risques technologiques.

## QUELLES SONT LES MISSIONS DE LA RÉSERVE COMMUNALE ?

- L'information préventive de la population face aux risques,
- Le recensement des personnes dépendantes à mobilité réduite ou médicalement assistées,
- La participation aux exercices,
- La reconnaissance, le repérage et l'évaluation des besoins, liés à l'événement,
- L'information de la population pendant l'événement,
- L'accueil et le ravitaillement des personnes dans un centre d'hébergement,



Carte de membre des réservistes de la commune de Bou

- L'accueil et le ravitaillement des personnes dans un centre d'hébergement,
- L'assistance aux personnes dépendantes (à mobilité réduite ou médicalement assistées),
- L'aide aux sinistrés suite à l'événement (orage, tempête, etc.....),
- L'aide aux démarches et formalités administratives (déclaration assurance, remplacement de papiers, expertises, etc.....),

## QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR DEVENIR RÉSERVISTE ?

- Etre majeur,
- Disposer des capacités morales et physiques nécessaires.



# LES TYPES D'ALERTE

Déclenchées en cas de danger imminent, il existe deux systèmes d'alerte :

## L'alerte par sirène

Son modulé montant en descendant, de trois séquences d'une minute et quarante et une secondes, séparées par un intervalle de cinq secondes.

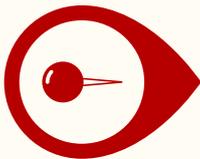
Un signal continu de trente secondes annonce la fin de l'alerte.

A Bou, les sirènes sont situées à l'église.

## L'alerte par haut-parleur

Suivant les événements, des véhicules peuvent diffuser des consignes spécifiques.

CONTEXTE



LOCAL

Située au cœur d'un méandre, au sud-est d'Orléans sur la rive droite de la Loire, la commune de Bou compte plus d'un millier d'habitants.

La partie sud de la commune, plus précisément au-delà de la levée, telle la proue d'un navire, est située dans le lit majeur du fleuve. Quelques habitations sont implantées dans cette zone à risque d'inondation élevé.

La zone urbanisée centrée sur la commune, est protégée par cette levée, mais Bou est fragilisée par la présence du canal d'Orléans (l'éloignement est tout relatif) au nord, notamment depuis la destruction du talus au nord de la commune lors des opérations de remembrement.

# MON KIT DE SURVIE

Lorsqu'une catastrophe survient, les premières 72 heures sont les plus intenses. La préparation en avance de ce kit permet d'être plus serein en attendant les secours ou en cas de départ précipité.

<input type="checkbox"/>	Sac à dos	<input type="checkbox"/>	Argent liquide
<input type="checkbox"/>	Radio à piles (avec piles de rechange)	<input type="checkbox"/>	Eau potable (1 à 2 bouteilles par personne)
<input type="checkbox"/>	Médicaments	<input type="checkbox"/>	Lunettes de secours
<input type="checkbox"/>	Trousse de premier secours	<input type="checkbox"/>	Double des clés
<input type="checkbox"/>	Outils de base	<input type="checkbox"/>	Jeux et livres pour m'occuper
<input type="checkbox"/>	Nourriture non périssable		
<input type="checkbox"/>	Vêtements chauds		
<input type="checkbox"/>	Couverture de survie		
<input type="checkbox"/>	Lampe de poche (avec piles de rechange)		
<input type="checkbox"/>	Chargeur de téléphone		
<input type="checkbox"/>	Photocopie des documents essentiels mise dans une pochette étanche		



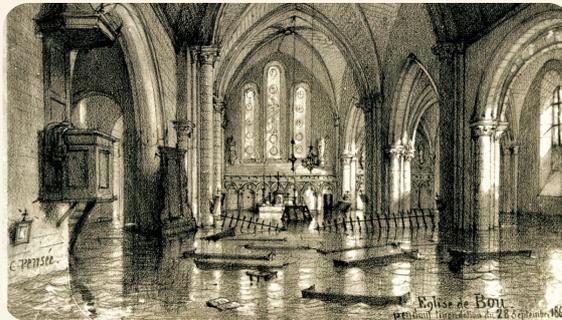
# Risque Inondation



## QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'inondation est une submersion plus ou moins rapide de terres habituellement sèches.

Intérieur de l'église lors de la crue de 1866 - Ch. Pensée



## HISTOIRE

Au XIXème siècle, trois grandes crues avaient recouverts la quasi-totalité de la commune (1846, 1856, 1866). D'autres inondations ont eu lieu au XXème siècle, en 1983 et 1999. La dernière date de mai 2016.



# CONSIGNES DE SÉCURITÉ

## AVANT

Prévoir le matériel de protection temporaire :  
brique, sac de sable, barrière  
Prévoir l'amarrage des cuves  
Réaliser un diagnostic de vulnérabilité de sa maison  
S'informer des aides sur son contrat d'assurance

## LES RISQUES

La commune est fortement exposée car se situant entre la Loire et le canal d'Orléans. En cas de grande crue, elle serait isolée car toutes ses routes d'accès (Route de Mardié et de Chécy) seraient coupées.

## PENDANT

Couper les réseaux de gaz et d'électricité  
Surélever les meubles et mettre en lieu sûr tous les documents et objets pouvant être inondés  
Aller sur les points hauts de son habitat  
Évacuer dès l'ordre reçu des autorités ou si vous êtes forcés par la crue  
S'éloigner des cours d'eau et ne pas emprunter de route inondée ou de parking souterrain  
Ne pas fermer les volets

## APRÈS

Retourner dans son habitat une fois l'accord des autorités  
Aérer l'habitation et le désinfecter à l'eau de Javel  
Faire l'inventaire des dégâts et contacter l'assurance  
Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche  
Chauffer dès que possible



## Légende des zones réglementées

- Hors d'eau
- Zone d'expansion de crue**
  - Aléa faible à moyen
  - Aléa fort hauteur
  - Aléa fort vitesse
  - Aléa très fort hauteur
  - Aléa très fort vitesse
- Autre zone urbaine**
  - Aléa faible à moyen
  - Aléa fort hauteur
  - Aléa très fort hauteur
  - Aléa très fort vitesse
- Zone urbaine dense**
  - Aléa faible à moyen
  - Aléa fort hauteur
  - Aléa très fort hauteur
  - Aléa très fort vitesse
- Secteurs urbanisés "particuliers" en zone d'expansion de crue**
  - Aléa fort hauteur
  - Aléa très fort hauteur
- Zone de dissipation d'énergie
- Zone d'écoulement préférentiel
- Lit enlégé

## Légende d'informations générales

- Limites PPRI
- Limites zones urbanisées
- Isocotes de l'ala de référence
- Limites communales
- Parcelle - Cadastre (DGI)
- Bât / Mairie
- Voie de communication

DEPARTEMENT DU LOIRET 3.2

### Plan de Prévention des Risques d'Inondation

#### Zonage réglementaire

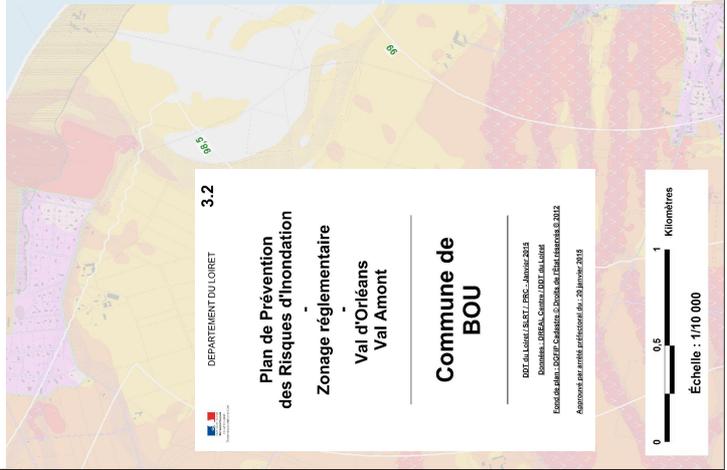
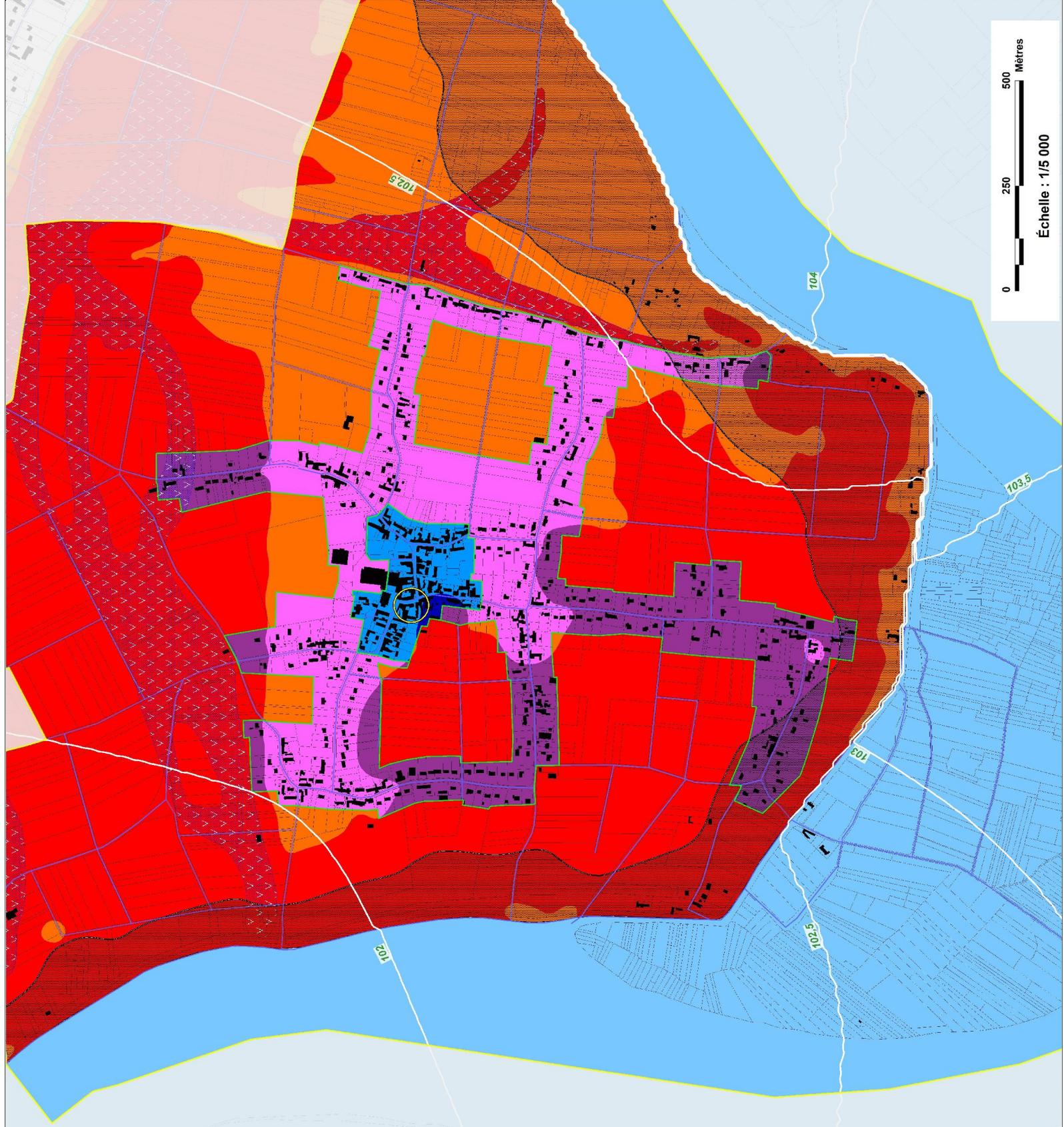
Vai d'Orléans  
Val Amont

Commune de  
**BOU**

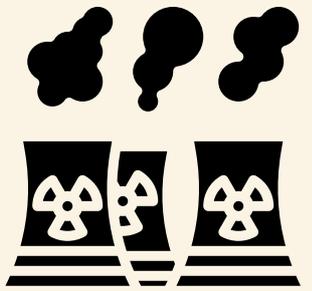
DDT du Loiret (S.B.T.L.F.P.C.) - Janvier 2015  
Domaines : URBAIN, COMMUNAL, DÉPARTEMENTAL  
États des lieux : DDTT - Cadastre - 22 Données des États des lieux 03/2012  
Approuvé par arrêté préfectoral du : 28 Janvier 2015

0 0,5 1 Kilomètres  
Échelle : 1/10 000

0 250 500 Mètres  
Échelle : 1/5 000



Risque



# Nucléaire



## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Suite à un dysfonctionnement grave d'une installation nucléaire, il existe des risques d'irradiation ou de contamination pour le personnel, les populations, l'environnement et les biens.

## LES CENTRALES LES PLUS PROCHES



St-Laurent des Eaux  
38km



BOU



Dampierre en Burly  
39km



## INTERVENTION

Habiter dans un périmètre de 20km d'une centrale permet de bénéficier d'un plan particulier d'intervention. Le plan ORSEC-Iode permet la distribution de comprimés à la population exposée.



# CONSIGNES DE SÉCURITÉ

## PENDANT

Fermer, calfeutrer et boucher toutes les ouvertures et éteindre ventilation et climatisation  
Si possible, s'isoler dans une seule pièce de l'habitat avec un poste radio à piles  
Si contamination à des poussières radioactives : se débarrasser de ses vêtements avant d'entrer dans la pièce isolée.  
A l'extérieur, ne pas toucher ce qui a pu être contaminé  
Ingérer l'iode seulement sur instruction des autorités  
Ne pas fumer et ne pas consommer l'eau du robinet

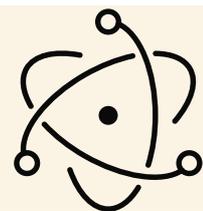
Évacuer dès l'ordre reçu des autorités  
Si évacuation, couper le gaz et l'électricité

## APRÈS

Respecter les consignes données par les autorités  
Ne pas consommer de l'eau du robinet, des fruits et légumes sans l'autorisation des autorités  
Aérer la pièce d'isolement

## ALERTE

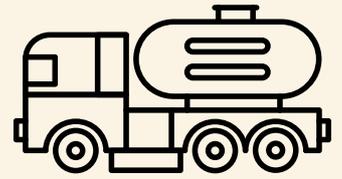
Déclenchement de la sirène signifiant un confinement immédiat. Ce message est aussi transmis par Orléans Métropole, la page Facebook de la mairie et son site internet.



## LES RISQUES

**L'irradiation** : concerne seulement le personnel de la centrale  
**La contamination** : est due à des poussières radioactives présentes dans l'air ou le sol. Les conséquences dépendent du taux absorbé, de sa durée et de la nature du rayonnement.

# Transport matières dangereuses



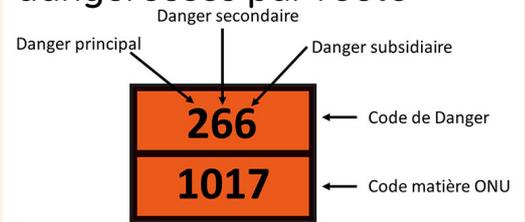
## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Suite à un accident de transport routier ou ferroviaire contenant des substances toxiques, inflammables ou explosives, il peut y avoir explosion, incendie, pollution et/ou nuage toxique.



## S'INFORMER

La plaque de l'Accord européen relatif au transport de marchandises dangereuses par route



# CONSIGNES DE SÉCURITÉ

## PENDANT

Se mettre à l'abri, calfeutrer toutes les ouvertures et prendre en charge les personnes exposées directement ou indirectement par l'incident

## LES RISQUES

Même si limités à la zone de l'accident, cela peut créer de graves conséquences pour la population (brûlure, intoxication...) et l'environnement (pollution).

## TÉMOIN?

Donner l'alerte (pompiers, police, samu)  
Indiquer le lieu exact, le nombre de victimes, la nature du sinistre  
Ne pas déplacer les victimes (sauf incendie)  
Si nuage toxique :  
Quitter la zone selon un axe perpendiculaire au vent  
Se mettre à l'abri et s'isoler  
Changer de vêtements et se laver les mains

## APRÈS

Aérer la pièce d'isolement  
Consulter un médecin si présence d'irritations  
Respecter les consignes données par les services de secours  
Faire l'inventaire des dommages pour l'assurance

## À RETENIR



# Risque Tempête



## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Perturbation atmosphérique donnant lieu à des vents violents et parfois de fortes précipitations.



## HISTOIRE

La dernière tempête recensée remonte à 1999 avec des vents allant jusqu'à 150km/h.



# CONSIGNES DE SÉCURITÉ

## PENDANT

Rejoindre un abri en dur  
Rentrer les animaux et le matériel susceptibles de s'envoler, d'être projeté ou de tomber  
Fermer les portes, fenêtres et volets  
S'éloigner des arbres et des lignes électriques  
Couper les réseaux de gaz et d'électricité (et surélever les meubles, appareils et tous les documents pouvant être inondés)

## APRÈS

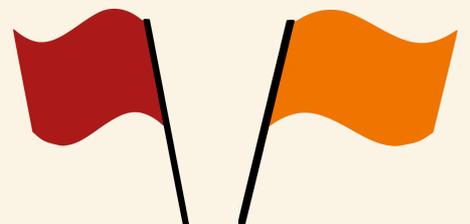
Aérer la pièce d'isolement  
Consulter un médecin si présence d'irritations  
Respecter les consignes données par les services de secours  
Faire l'inventaire des dommages pour l'assurance

## VIGILANCE

Vigilance rouge = danger imminent : appliquer les consignes d'alerte.  
Vigilance orange = prendre des mesures de précaution

## LES RISQUES

Dégâts humains et économiques suite à l'arrachage ou la chute d'objets (mobilisation urbain, éléments de toit, arbres, branche, etc.) et aux dégradations sur les bâtiments, les équipements collectifs et les exploitations agricoles.  
Ce risque peut être anticipé plusieurs jours à l'avance grâce aux prévisions météo.



Risque

# Intempéries hivernales



## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Episode de grand froid accompagné de températures négatives pendant plusieurs jours, de fortes chutes de neige ou de pluies verglaçantes. En cas d'alerte orange et rouge.



## HISTOIRE

L'hiver 1986/87 a été très froid avec 20 cm de neige pendant 11 jours. C'est pendant l'hiver 2003 qu'environ 10 cm sont tombés en quelques heures.



# CONSIGNES DE SÉCURITÉ

## PENDANT

Eviter les déplacements non indispensables, à pied, en deux roues ou en voiture

En cas de sortie à pied, porter des vêtements chauds et des chaussures antiglisse  
En cas de sortie en véhicule, être prévoyant (équipement et kit de survie)

Etre vigilant et prêt à venir en aide à son entourage  
Maintenir une bonne aération du domicile



## APRÈS

Enlever la neige et utiliser du sel pour réduire les risques de chutes devant son habitation

Préparer dossiers d'assurance s'il y a des dégâts

## RAPPEL

Pénalement, tout riverain d'une voie est tenu d'enlever la neige et de procéder au salage pour éviter la formation de glace. La mairie et le Conseil Général sont responsables de la partie roulante (chaussée)

## LES RISQUES

Apparition de maladies infectieuses et aggravation de pathologies préexistantes du fait des températures extrêmes.

Paralysie du réseau routier  
Les zones sensibles peuvent devenir peu ou pas du tout accessibles

## ALERTE

Donnée grâce à la plateforme d'alerte en masse, la page Facebook, le site de la mairie, les panneaux d'informations et la réserve communale.

Risque

# Canicule



## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Episode de température élevé de jour (supérieur à 34°C) comme de nuit (minimale à 19°C), sur trois jours ou plus. En cas de niveau d'alerte 2 et plus (risque fréquent durant la saison de l'été)



## HISTOIRE

Le premier épisode de canicule le plus marquant date de l'été 2003 avec des températures dépassant 35°C pendant plus de 9 jours. Aujourd'hui, ces épisodes sont fréquents, à raison d'au moins un par an.



Veille saisonnière



Alerte canicule



Avertissement chaleur



Mobilisation maximale



# CONSIGNES DE SÉCURITÉ

## PENDANT

Boire régulièrement de l'eau  
 Fermer les volets la journée afin de maintenir son foyer au frais, les ouvrir la nuit  
 Eviter de sortir aux heures chaudes  
 Manger normalement  
 Eviter l'exposition au soleil aux heures les plus chaudes de la journée  
 Humidifier sa peau  
 Rester en contact avec ses proches  
 Ne pas boire d'alcool  
 Eviter les efforts physiques

## ALERTE

Donnée grâce à la plateforme d'alerte en masse, la page Facebook, le site de la mairie, les panneaux d'informations et la réserve communale.

## VIGILANCE

Personnes les plus vulnérables : les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les enfants, les nourrissons, ...  
 Personnes fragiles : inscrivez-vous au registre du CCAS au 02 38 58 15 65 ou par mail [mairie@mairiedebou.fr](mailto:mairie@mairiedebou.fr)  
 Les personnes en difficulté sont appelées quotidiennement par le CCAS.

## LES RISQUES

Déshydratation et coup de chaleur, apparition ou aggravation de pathologies, problèmes respiratoires en cas de pic de pollution à l'ozone. Dégradations des milieux et des exploitations agricoles du fait du manque d'eau



# Risque Mouvement de terrain



## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions.

Leurs prévisions n'est pas précise, c'est pourquoi leurs évolutions doivent être surveillées.



## HISTOIRE

Plusieurs sécheresses ont favorisés des mouvements de terrain, notamment celle de 1989, 1993 mais aussi, plus récemment de 2018.



# CONSIGNES DE SÉCURITÉ

## AVANT

Informez la mairie si on a connaissance d'une cavité souterraine

Ne pas boucher seul une cavité existante

Réaliser une étude géothermique de son terrain

## ALERTE

Donnée grâce à la plateforme d'alerte en masse, la page Facebook, le site de la mairie, les panneaux d'informations et la réserve communale.

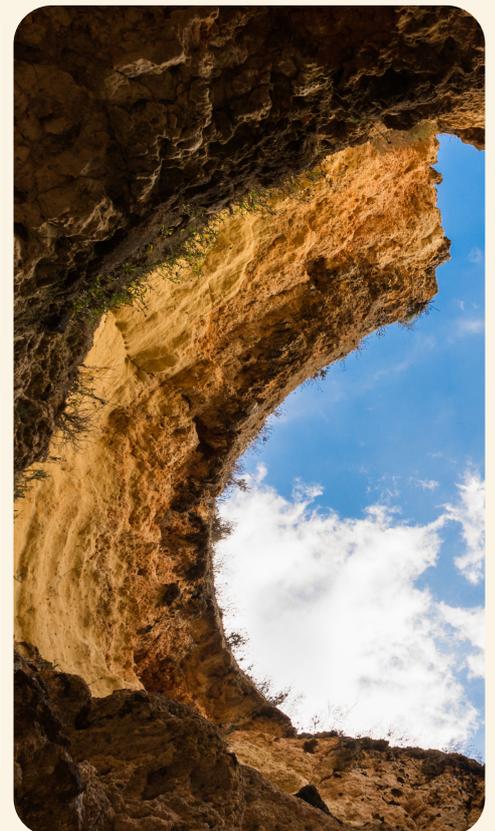
## LES RISQUES

Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

## APRÈS

Ne pas s'approcher des zones de danger

Si possible, apporter son aide à un voisin, un proche ou auprès de la commune





Risque



# Autres



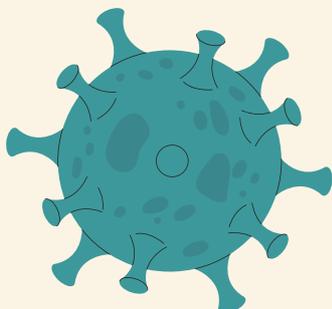
## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Attentat, pandémie, découverte d'une bombe ou percement d'une conduite de gaz.



## HISTOIRE

Ces risques peuvent autant toucher la commune que le pays. Ainsi, on retrouve la pandémie de 2020 dans les faits les plus récents.



# CONSIGNES DE SÉCURITÉ

## PENDANT

Se mettre à l'abri  
Respecter les consignes de sécurité  
Se tenir informé

## ALERTE

Déclenchement de la sirène signifiant un confinement immédiat. Information donnée aussi grâce à la plateforme d'alerte en masse, la page Facebook, le site de la mairie, les panneaux d'informations et la réserve communale.

## APPEL À LA SOLIDARITÉ

Il est des circonstances où les personnes dépendantes de par leur âge ou leur mobilité réduite peuvent se sentir désemparées. N'hésitez pas à leur rendre service et si cela est possible les accueillir en cas de difficultés majeures. La Mairie recense la population vulnérable et nécessitant une prise en charge particulière lors de phénomènes aussi exceptionnels tels que canicule ou grand froid.

## APRÈS

Aérer le lieu de confinement  
Apporter son aide à son prochain  
Alerter la mairie sur les dégâts observés



# INFOS PRATIQUES

En apprendre davantage sur les  
phénomènes naturels et  
technologiques

## Les cartographies

- [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr) - voir les cartographies des risques et les dossiers thématiques
- [www.infoterre.brgm.fr](http://www.infoterre.brgm.fr) - voir les cartographies des risques de mouvements de terrain recensés par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières.

## Les actions de prévention

- [www.cepri.net](http://www.cepri.net) - voir les brochures pédagogiques du Centre Européen de Prévention du Risque d'inondation
- [www.asn.fr](http://www.asn.fr) - découvrir la réglementation et les actions de contrôle des installations nucléaires expliquées par l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

## Les sites du gouvernement

- [www.side.developpement-durable.gouv.fr](http://www.side.developpement-durable.gouv.fr) - accéder au portail en ligne du Ministère de l'Ecologie.
- [www.centre.developpement-durable.gouv.fr](http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr) - accéder aux réglementations de la région

## Les sites de vigilance et de prévention

- [www.vigilance.meteofrance.com](http://www.vigilance.meteofrance.com) - voir les vigilances et prévisions des phénomènes climatiques.
- [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr) - voir les vigilances et prévisions de crues sur la Loire

## Les renseignements

- Mairie de Bou : [mairiedebou.fr](http://mairiedebou.fr) - 02 38 58 15 65 - vous pouvez retrouver ce document dans la section "Vie citoyenne", rubrique "Sécurité".
- Gendarmerie de Chécy : 02 38 46 83 60
- Préfecture (service interministériel de défense et de protection civile) : 02 38 91 45 45  
[www.loiret.gouv.fr](http://www.loiret.gouv.fr)
- Conseil départemental du Loiret : 02 38 25 45 45 / [www.loiret.fr](http://www.loiret.fr)
- N° vert sécurité routes Loiret : 0 800 232 245

# FR-ALERT

FR-Alert est un système d'alerte des populations qui permet d'envoyer des notifications sur les téléphones portables des personnes présentes dans une zone confrontée à un danger. Ce dispositif est opérationnel partout en France hexagonale et en outre-mer depuis juin 2022.

Ce système permet de compléter les dispositifs d'alerte des populations existants en permettant d'alerter, au travers de la téléphonie mobile, sur la nature et la localisation d'un danger ou d'une menace et d'indiquer les actions et comportements à adopter pour se prémunir de ces dangers ou réduire autant que possible l'exposition aux effets de ces menaces.

## LES NOTIFICATIONS POURRONT TRANSMETTRE DES INFORMATIONS SUR :

- la nature du risque (un feu, une inondation, un accident industriel...)
- l'autorité qui diffuse l'alerte
- la localisation du danger (établissement, quartier, commune, agglomération, département...)
- l'attitude à adopter (rester chez soi, évacuer la zone...)

Outre la notification d'alerte, des informations complémentaires relatives à l'évolution de la situation seront diffusées par le même canal dans la même zone géographique : précisions sur la nature du danger, la zone géographique concernée, sur les comportements à adopter... La fin de l'alerte fera également l'objet de l'envoi d'une notification.

- le cas échéant un lien pour obtenir des informations supplémentaires sur un site internet officiel.

**PLUS D'INFOS SUR  
[WWW.FR-ALERT.GOUV.FR](http://WWW.FR-ALERT.GOUV.FR)**

**VOUS AVEZ TOUTE VOTRE  
VIE DANS VOTRE TÉLÉPHONE  
DÉSORMAIS IL PEUT  
AUSSI LA SAUVER**



# SYSTÈME D'ALERTE EN MASSE D'ORLÉANS MÉTROPOLE

INONDATIONS • MOUVEMENTS DE TERRAIN • PHÉNOMÈNES CLIMATIQUES • ACCIDENTS INDUSTRIELS

**SOYEZ ALERTÉS** EN CAS DE **RISQUES MAJEURS**

MESSAGE VOCAL • SMS • MAIL

**INSCRIVEZ-VOUS !**  
sur [www.orleans-metropole.fr](http://www.orleans-metropole.fr)  
ou sur le site internet de votre mairie

#OrleansMetropole   
[www.orleans-metropole.fr](http://www.orleans-metropole.fr)

ORLÉANS  
MÉTROPOLE

## COMMENT S'INSCRIRE ?

L'inscription est simple et rapide. Il vous suffit de vous connecter sur [www.orleans-metropole.fr](http://www.orleans-metropole.fr) ou sur le site internet de votre mairie et de remplir le formulaire. A l'issue la prise en compte de votre inscription sera immédiate.

Pour les personnes qui ne disposent pas d'internet, l'inscription est possible à l'accueil de votre mairie.

Ce dispositif est un service gratuit de diffusion d'alerte par message vocal, sms et/ou email en cas d'évènement majeur sur le territoire des 22 communes de la métropole. Il s'agit d'un moyen complémentaire d'informer la population le plus rapidement possible d'un incident et des consignes de sécurité à suivre.

## DANS QUELS CAS CE SYSTÈME SERA-T-IL UTILISÉ ?

En vous inscrivant à ce service, vous serez alerté(e) dès que les services municipaux de votre commune ou d'Orléans métropole auront eu connaissance :

1. d'un risque majeur (communes)
2. d'un pic de pollution atmosphérique (Orléans métropole)
3. d'un épisode de verglas ou de neige (Orléans métropole)

Vous aurez la possibilité de vous inscrire à ces rubriques selon vos choix.

## DE QUELLE MANIÈRE SEREZ-VOUS ALERTÉ(E) ?

Selon la nature du risque :

- Par message vocal sur votre téléphone mobile ou téléphone fixe, accompagné d'un accord de bonne réception et compréhension
- Par SMS
- Par email

Les messages vocaux du service d'alerte seront émis à partir du numéro 02 38 78 78 26 et le SMS sera identifié par « MAIRIE » ou « METROPOLE ».

Enregistrez ce numéro dans vos annuaires de téléphone (fixes et portables) afin de l'identifier lors d'une alerte.



# Informations utiles

En cas d'urgence ou d'alerte à donner :

Pompiers : 18 ou 112

Samu : 15

Police nationale : 17

Radios :

France Bleu Orléans : 109.9 FM

France Inter : 99.2 FM

France Info : 105.5 FM

Vibration : 102.0 FM

Mairie de Bou : [mairiedebou.fr](http://mairiedebou.fr) – 02 38 58 15 65